

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 29 avril 2008, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes du «Nordic Patent Institute», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en anglais: Nordic Patent Institute
- b. le sigle (abréviation)
en anglais: NPI
- c. les emblèmes



Couleurs revendiquées:

Pantone 5405 / Pantone 5425 / Pantone process sort / Pantone cool grey 10

29 avril 2008

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.04.2008
Date	
Data	
Seite	2574-2574
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 687

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.